



COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT

SÉANCE PLENIERE DU 20 FEVRIER 2024
Fresnay-sur-Sarthe (72)

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à neuf heures et trente minutes, la Commission locale de l'eau du bassin versant de la Sarthe amont s'est réunie dans la salle Gilbert Chauveau de Fresnay-sur-Sarthe, sous la présidence de Monsieur Pascal DELPIERRE.

ORDRE DU JOUR :

1. *Présentation des nouveaux membres de CLE*
2. *Pourquoi un SAGE, le rôle de la CLE et état des lieux des actions portées par la CLE, dont l'étude quantitative (Hydrologie Milieux Usages et Climat) en cours*
3. Élections :
 - 3-1 *Président et Vice-présidents*
 - 3-2 *Représentants du collège des élus dans bureau*
 - 3-3 *Représentants du collège des usagers dans bureau*
4. Validation du rapport d'activité 2023 et objectifs 2024
5. Présentation du règlement intérieur de la CLE, proposition de modification si quorum et présentation des possibles évolution (en attente du Décret)
6. *Présentation du nouveau contrat territorial Sarthe amont (partie ornaise) par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne*

ÉTAIENT PRESENTS OU REPRÉSENTÉS

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (26 voix délibératives sur 31)

Présents (19) :

1. Mme Christelle MOUSSAY, Conseillère départementale de la Mayenne (53)
2. Mme Adélaïde DEJARDIN, Vice-présidente de la CdC des Coëvrons (53)
3. M. Francis BERARD, Président du Syndicat du bassin de la Haute Sarthe (61)
4. M. Alain BESNIER, Vice-président de la CdC Maine Cœur de Sarthe (72)
5. M. Stéphane BRUNET, Vice-président de la CdC Champagne Conlinoise et Pays de Sillé (72)
6. M. David CHOLLET, Maire de Soulligné sous Ballon
7. M. Joël DEMARGNE, Maire-adjoint de St-Denis-sur-Sarthon (61)
8. M. Michel GUY, Conseiller municipal de la Guierche (72)
9. M. Michel COUDER, Maire de Courcival (72)
10. M. Pascal DELPIERRE, Maire de St-Leonard-des-Bois (72)
11. M. Xavier GOUTTE, Conseiller départemental de l'Orne (61)
12. M. Raymond LELIEVRE, Vice-président de la CdC du Mont des Avaloirs (53)
13. M. Didier RATTIER, Conseiller communautaire de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe (61)
14. M. Remy RILLET, Membre du Syndicat Départemental de l'Eau (61)
15. M. Daniel LEFEVRE, Président du SIAEP de la Région de Sillé le Guillaume (72)
16. M. Romain BOTHERET, Adjoint au Maire d'Alençon (61)
17. M. Romain DUBOIS, Conseiller communautaire de la Communauté urbaine d'Alençon (61)
18. M. Francis LEPINETTE, Conseiller communautaire de la CdC Haute Sarthe Alpes mancelles (72)
19. M. Philippe GAGNOT, Président du Syndicat du bassin de l'Orne Saosnoise (72)

Mandats (7)

1. Mme Armelle REIGNER, Maire de Maresché (72) donne mandat à M. LEPINETTE
2. M. Pierre VOGT, Conseiller régional Normandie donne mandat à M. RILLET
3. Mme Florence PAIN, Conseillère municipale du Mans (72) donne mandat à Mme MOUSSAY
4. M. Olivier BERTOLINO, Adjoint au Maire de la Milesse donne mandat à M. BESNIER
5. M. Maurice VAVASSEUR, Maire de Ballon-St Mars (72) donne mandat à M. DELPIERRE
6. M. Marcel MORTREAU, Vice-président de le Mans Métropole (72) donne mandat à M. BERARD
7. M. Christophe MASSE, Adjoint au Maire de Coulaines (72) donne mandat à M. CHOLLET

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (15 voix délibératives sur 15)

Présents (13) :

1. Mme Catherine SCHAEPELYNCK, représentant la Chambre d'agriculture régionale des Pays de la Loire dans la Sarthe
2. M. Florian PAPIN, représentant la Chambre d'agriculture régionale de Normandie dans l'Orne
3. M. René LEGELEUX, représentant la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne
4. M. Jean-Marc VAULEE, représentant la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de la Sarthe
5. M. Jean-Paul DORON, représentant la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de l'Orne
6. M. Hervé BRYJA, représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire
7. M. Raynald HOMMET, représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Normandie
8. M. Jean HENAFF, représentant Sarthe Nature Environnement
9. Mme Catherine MAHÉ, représentant France Environnement Mayenne
10. M. Eric MARTIN, représentant l'association Faune et Flore de l'Orne
11. Mme Françoise PINCHON, représentant l'association Moulines et Rivières de la Sarthe
12. M. Alain ANDRE, représentant l'association UFC que Choisir de la Sarthe
13. M. Christian LECOMTE, représentant l'association de défense des inondés (ADSPQI du Mans)

Mandat (2)

1. Le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne donne mandat au représentant de la Chambre d'agriculture de la Sarthe
2. Le représentant du CIVAM AD 72 donne mandat à FNE 72

Collège de l'Etat et de ses établissements publics (7 voix délibératives sur 11)

Présents (5) :

1. Mme Maud COURCELAUD, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
2. M. Christophe CHARRIER, représentant la DDT de la Sarthe
3. M. Adrien PICCO, représentant la DDT de l'Orne
4. M. Arnaud LEFEUVRE, représentant la délégation régionale de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB)
5. M. Louis D'ANGLEVILLE, représentant le Centre Régional de la Propriété forestière (CRPF)

Mandat (2) :

1. La DREAL Pays de la Loire donne mandat à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
2. La DDT de la Mayenne donne mandat à la DDT de l'Orne

Assistaient également à la réunion

- Mme Enora BERTHOU, Syndicat Mixte Sarthe amont
- M. Eric LE BORGNE, Animateur de la CLE Sarthe Amont au Syndicat du Bassin de la Sarthe

Absents excusés (hors mandat) :

- Mme Béatrice METAYER
- M. Christophe COUDRAY

48 voix délibératives (37 membres présents) sur les 57 que compte la commission sont comptabilisées.

La CLE ne peut délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE (validation des documents) que si les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés (soit 40 membres). (Cf.art.6 du règlement de la CLE du 26/01/2021).

Le quorum est atteint (84 % de membres présents ou représentés)

- Première convocation courrier et mail du 4 février annulée. Nouvelle convocation par mail en date du 7 février et du 13 février adressée à chaque membre de la CLE –

Le PRESIDENT (M. DELPIERRE) ouvre la séance à 9h30, remercie la municipalité de Fresnay sur Sarthe pour la mise à disposition de la salle et énumère les personnes excusées et les mandats donnés.

Ordre du jour n°1 :

Présentation des nouveaux membres de CLE :

M. DELPIERRE présente les nouveaux membres de CLE :

- *M Gérard GALPIN (conseiller départemental de la Sarthe) en remplacement de Mme Véronique CANTIN*
- *M. Olivier BERTOLINO (maire adjoint à la Milesse), en remplacement de M. BARRÉ (Bonnétable)*
- *M. Daniel LEFEVRE qui représente désormais le SIAEP de la Région de Sillé en remplacement de M. Joseph LAMBERT du SMIDEP Perseigne saosnois*
- *M. Francis LEPINETTE (CdC Haute Sarthe Alpes Mancelles) en remplacement de M. LEVESQUE*
- *Les 3 CCI départementales représentées désormais par les CCI Régionales, représentées ce jour par M. Hervé BRYJA pour les Pays de la Loire et M. Raynald HOMMET pour la Normandie*
- *Le retour de l'Association Faune et Flore de l'Orne, représentée par M. Eric MARTIN*
- *La représentante de l'association France environnement Mayenne, représentée par Catherine MAHÉ, en remplacement de M. Daniel GRIVOT*

Ordre du jour n°2

Pourquoi un SAGE, le rôle de la CLE et état des lieux des actions portées par la CLE, dont l'étude quantitative (Hydrologie Milieux Usages et Climat) en cours :

M. DELPIERRE et M. BERARD présentent en quelques mots ce qu'est un SAGE, Les enjeux et les objectifs qui ont été identifiés par la CLE.

M. DELPIERRE souhaite s'expliquer sur les raisons du report de la séance plénière, pris en concertation avec les 3 vice-présidents.

La Fédération de pêche de l'Orne est désolée d'entendre que l'on a à nouveau invité le président à reporter la séance de réinstallation de la CLE. Son représentant rappelle qu'il s'agit d'un outil mis en place par la loi sur l'eau de janvier 1992, et qu'il craint de voir un réel recul vis-à-vis de la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

La chambre d'agriculture de la Sarthe informe les membres de la CLE que la pause demandée ne concerne pas que le domaine de l'eau. La représentante ajoute qu'elle et ses collègues élus de la région des Pays de la Loire ont condamné les exactions contre l'Office Français de la Biodiversité dans le Bas Rhin.

M. LEPINETTE ajoute qu'il constate que le monde urbain estime que l'ensemble des pollutions proviennent des territoires ruraux.

L'animateur de la CLE rappelle que le SAGE, via ses deux documents, sont entièrement rédigés par les membres de la CLE, qui sont des acteurs locaux. Le fondement de la CLE est de justement maximiser la concertation pour répondre aux enjeux de bon état des eaux.

Ordre du jour n°3

Élections :

Président :

Seul le collège des élus est invité à voter.

Un appel à candidature est réalisé. M. Pascal DELPIERRE propose de renouveler son mandat de président de la CLE.

L'ensemble des membres élus présents et représentés a élu à l'unanimité Monsieur Pascal DELPIERRE, Maire de St Léonard des Bois, comme président de la CLE

3 Vice-président(e)s :

Seul le collège des élus est invité à voter.

Un appel à candidature est réalisé. Mme Florence PAIN (élue à la Ville du Mans) a mandaté M. Pascal DELPIERRE pour renouveler son mandat de vice-présidente de la CLE. Mme Christelle MOUSSAY (Conseil Départemental de la Mayenne) et M. Francis BERARD (Président du Syndicat de bassin de la Haute Sarthe) propose également de renouveler leurs mandats de vice-présidents. Pas d'autres candidatures ne sont relevées.

L'ensemble des membres élus présents et représentés a élu à l'unanimité Madame Florence PAIN, conseillère municipale à la Ville du Mans, M. Francis BERARD (président du syndicat du bassin de la haute Sarthe) et Mme Christelle MOUSSAY (Conseillère départementale de la Mayenne), comme les 3 vice-présidents de la CLE

M. DELPIERRE ajoute qu'il avait été mis en place des spécialités d'intervention pour les vice-présidents. Ainsi Mme PAIN aura spécifiquement en charge la gestion quantitative en période d'étiage, Mme MOUSSAY la communication et la sensibilisation et M. BERARD le volet inondation et érosion

Le collège des élus :

Seul le collège des élus est invité à voter.

Sur les 11 élus composant le bureau, 2 sont sortants : Mme CANTIN (n'étant plus dans la CLE) et M. GAGNOT, qui souhaite se retirer.

Un appel à candidature est réalisé. Mme Adélaïde DEJARDIN (conseillère communautaire à la CdC des Coëvrons) propose sa candidature. M. Olivier BERTOLINO (adjoint au Maire de la Milesse), absent pour raison de santé, a mandaté M. DELPIERRE pour faire part de sa candidature. Pas d'autres candidatures ne sont relevées

L'ensemble des membres élus présents et représentés a élu à l'unanimité Mme Adélaïde DEJARDIN, conseillère communautaire à la CdC des Coëvrons et M. Olivier BERTOLINO (adjoint au Maire de la Milesse) en plus des représentants élus qui avaient fait part de leurs souhaits de rester au sein du bureau de la CLE :

- M. David CHOLLET, Maire de Souigné-sous-Ballon

- M. Michel COUDER, Maire de Courcival

- M. Romain BOTHET, Adjoint au Maire d'Alençon

- M. Alain BESNIER, Vice-président de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

- M. Didier RATTIER, conseiller communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Composé également du président et des 3 vice-présidents.

Le collège des usagers :

Seul le collège des usagers est invité à voter.

Sur les 6 représentants d'usagers composant le bureau, 1 est sortant : la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Sarthe

Un appel à candidature est réalisé. La fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Orne, via son président, M. Jean-Paul DORON, propose sa candidature pour remplacer la FDPPMA de la Sarthe. Le représentant de la Chambre de Commerces et d'industries des Pays de la Loire propose également sa candidature.

Après échanges avec les membres de la CLE, le Président propose 3 possibilités :

- Revoir les règles de fonctionnement de la CLE et disposer de 7 représentants d'usagers au lieu des 6.
- Voter la liste entière des représentants des usagers en élisant 6 membres des 8 candidats
- Voter pour l'un des 2 candidats.

L'animateur de la CLE signale que la composition du bureau est celle qui avait été actée lors de la création de la CLE. Elle a pour intérêt de correspondre aux proportions réglementaires de la composition d'une CLE (50 % élus et au mini 25 % usagers), tout en sachant que les textes n'encadrent cependant pas la composition d'un bureau de CLE.

La Fédération de pêche de l'Orne s'interroge sur le remplacement d'un usager non économique par un usager économique, même s'il estime qu'il serait intéressant de disposer d'un représentant des industriels au sein du bureau.

M. CHOLLET indique qu'il semble intéressant de voir intégrer au bureau la CCI et trouve dommage de voir un représentant déjà représenté dans la CLE évincé. Néanmoins, au cas où le taux de représentativité plus important des usagers impacterait la concertation au sein du bureau, il pourra être proposé à la CLE de revenir à une représentation des élus à hauteur de 50 %

La majorité des membres de la CLE souhaite modifier les règles de fonctionnement et intégrer un siège supplémentaire au sein du bureau (46 voix pour, 1 abstention de l'association de sauvegarde des Moulins et 1 contre de l'association Faune et Flore de l'Orne).

Les membres présents et représentés du collège des usagers élisent à l'unanimité la fédération de pêche de l'Orne et la chambre de commerces et d'industries des Pays de la Loire au sein du bureau de la CLE en complément des usagers déjà élus au sein du bureau :

- La chambre d'agriculture de la Sarthe
- La chambre d'agriculture de l'Orne
- France Environnement Mayenne
- L'union fédérale des consommateurs de la Sarthe
- L'association des défenses des inondés du Mans (ADSPQI)

Ordre du jour n°4

Validation du rapport d'activité 2023 et objectifs 2024

M. DELPIERRE rappelle aux membres de la CLE que le rapport d'activité 2023 a été envoyé pour avis. Il présente les perspectives 2024 et sollicite des éventuels retours ou compléments.

M. LEFEVRE souhaiterait que soit traité le sujet des zones humides, notamment au sein des périmètres de protection des captages d'eau potable, s'agissant de milieux importants pour la disponibilité et la qualité de l'eau. L'animateur de la CLE répond que ce sujet sera notamment repris lors des ateliers qui seront normalement réalisés avant l'été pour la révision. Leurs objectifs seront de disposer des principaux leviers sur lesquels les membres de la CLE souhaitent s'investir

Les membres de la CLE présents et représentés valident à l'unanimité le rapport d'activité de la CLE du SAGE Sarthe amont 2023 et les perspectives 2024

Ordre du jour n°5

Présentation du règlement intérieur de la CLE, proposition de modification si quorum et présentation des possibles évolution (en attente du Décret)

M. DELPIERRE et l'animateur de la CLE présentent les modifications qui ont déjà été prises par les CLE des SAGE Huisne et Sarthe aval. Il est ainsi proposé de ne plus envoyer de convocations papier. Les convocations seront désormais un courrier dématérialisé avec la liste des membres envoyé par mail.

M. GOUTTE indique que le formulaire informatique pour s'inscrire facilite largement la tâche de chacun et qu'il n'y a en effet plus d'intérêt à envoyer une convocation papier.

Il est également proposé de mieux encadrer l'émission des avis de la CLE.

L'animateur de la CLE fait part de ce qui a été réalisé par la CLE du Sage Sarthe aval, qui bien qu'encore sujet à controverse, encadre bien mieux l'émission des avis que ce qui est indiqué dans les règles de fonctionnement de Sarthe amont.

La CCI des pays de la Loire ajoute qu'il n'est pas possible de tout écrire et qu'il est d'abord nécessaire de faire confiance en l'animateur et son président pour qu'ils définissent conjointement l'intérêt ou non de solliciter la CLE ou son bureau pour émettre un avis en fonction du dossier.

M. DELPIERRE présente les évolutions possibles lorsque le décret de modernisation des SAGE sera publié, tout en sachant qu'il ne s'agit pour le moment que d'un projet.

Les membres de la CLE présents et représentés valident à l'unanimité (quorum nécessaire) les modifications suivantes au sein des règles de fonctionnement de la CLE, en plus de la modification du nombre de représentants des usagers au sein du bureau qui sont passés à 7 :

- La mise en place de convocation uniquement en format dématérialisé (sauf demande individuelle)
- L'encadrement de l'émission des avis en fonction de leurs degrés d'importance et de compatibilité avec les documents du SAGE :

Concernant les dossiers sur lesquels l'avis de la CLE est saisi, le président et ses trois vice-présidents se réunissent pour analyser les enjeux du projet au regard de sa compatibilité avec le SAGE et décident de la manière de traiter la demande d'avis :

1. Si l'enjeu est faible (aucune incompatibilité majeure avec le SAGE, seulement des remarques pour l'amélioration de la prise en compte de la ressource en eau et ses milieux), la CLE mandate le président et ses trois vice-présidents pour émettre un avis ;

2. Sur un projet à enjeu fort (incompatibilité avec le SAGE, thématique jugée sensible), le bureau a mandat de la CLE pour rendre un avis ;

3. Sur des projets d'envergure sur lesquels l'avis de la CLE est saisi (SDAGE, PPRi, projets structurants (retenues d'écrêtement, de substitution, voiries, modifications réglementaires...)), la CLE est convoquée pour rendre un avis.

Ordre du jour n°6

Présentation du nouveau contrat territorial Sarthe amont (partie ornaise) par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Mme COURCELAUD présente le bilan du contrat territorial Sarthe amont 2021-2023 et les actions prévues pour 2024-2026. (Cf. présentation)

La présentation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne n'amenant pas de commentaires de la part des membres de la CLE, le PRESIDENT clôture la séance à 12h00.